

# SERVICE DE SUITE



Fondation Mouvement  
pour les Villages d'Enfants



**APRÈS LA FONDATION**  
MODE D'EMPLOI...

# SERVICE DE SUITE

Vers plus d'autonomie, de sérénité  
et de perspectives d'avenir

## À QUI S'ADRESSE LE SERVICE DE SUITE ?

**Le Service de Suite s'adresse exclusivement aux jeunes majeurs ayant été accueillis au sein d'ACTION ENFANCE - Fondation MVE.**

Chaque année, de nombreux jeunes quittent la Fondation, après avoir atteint leur majorité, pour se lancer dans leur vie d'adulte. Une période décisive durant laquelle chacun peut avoir besoin d'être épaulé et aidé.

## COMMENT EST-IL ORGANISÉ ?

Le Service de Suite s'appuie sur des équipes de professionnels au sein des différents établissements et sur le réseau de partenaires - Entreprises ou Organisations - de la Fondation. Il représente une plateforme de ressources variées pour aider au mieux chaque jeune selon ses besoins et ses projets.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes des réponses dans la durée qui vont au-delà du temps de placement. Il repose sur la solidité et la fiabilité des liens tissés durant cette période d'accueil au sein d'ACTION ENFANCE - Fondation MVE.



## QUE PROPOSE CONCRÈTEMENT LE SERVICE DE SUITE ?

En complément des dispositifs de droit commun, le Service de Suite propose une écoute, une aide et un suivi ponctuels pour faciliter le passage à l'autonomie.

Il s'inscrit logiquement dans la continuité du travail d'accompagnement mené au quotidien auprès des jeunes au sein des Villages d'Enfants et Foyers de la Fondation.

- **FACILITER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN :**  
Démarches administratives, aide au logement, permis de conduire, formation et insertion professionnelle...
- **DÉVELOPPER L'AUTONOMIE :**  
Rendre chaque jeune acteur de son avenir et de ses projets, sans être dans une logique d'assistanat.
- **APPORTER UN SUIVI PERSONNALISÉ :**  
Une démarche qui vise à donner des repères et des conseils, et ne se limitant pas à une aide financière.

## COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE DU SERVICE DE SUITE ?

En tant que majeur et ancien de la Fondation, le jeune prend contact avec l'éducateur Service de Suite de son territoire ou le siège de la Fondation. Il formule alors une demande par écrit en précisant sa situation et l'objet de sa demande, et sera reçu par l'éducateur. Une réponse lui sera donnée suite à la réunion du Comité de Service de Suite qui traite l'ensemble des demandes.

Avoir compté  
pour quelqu'un.  
Pouvoir compter  
sur quelqu'un.



# SERVICE DE SUITE



« C'est quand on quitte le Village  
que l'on prend conscience  
de tout ce qu'il nous apporte »

Constantin, ancien du Foyer RJT d'Amboise.

« Je me pose beaucoup de  
questions sur la suite de ma vie :  
vais-je trouver un travail,  
où vais-je habiter désormais ?  
Est-ce que je pourrai réaliser mes projets ?  
J'ai besoin d'être guidée pour tout ça... »

Johanna, ancienne  
du Village d'Enfants de Cesson.



## CONTACT AU SIÈGE DE LA FONDATION

**Etienne LUCAS**

etienne.lucas@actionenfance.org

01 53 89 12 18

## CONTACT EN RÉGION

**POUR PLUS D'INFORMATIONS:**

**[www.actionenfance.org](http://www.actionenfance.org)**



Fondation Mouvement  
pour les Villages d'Enfants